

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 13 novembre 2013

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président, Monsieur Alain PIFFER, Vice-Président, Monsieur Gérard FISCHER, Vice-président, Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Vice-Président, Madame Eliane KLEIN, Vice-Président

membres en fonction : 7

membres présents : 6

Dont représentés : 0

membres absents : 1

POINT 1 : Assainissement – Marché de fournitures et services – Prestations d'hydrocurage

Monsieur le Président explique la consultation est terminée pour ce marché à bons de commande qui courra jusqu'en août 2016. L'analyse des offres a été réalisée et la commission d'ouverture des plis a pris sa décision. Ce marché est conclu à prix unitaires. Il a été estimé à environ 50 000 € HT sur sa durée.

*Vu le procès-verbal d'ouverture des plis,
Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour des prestations d'hydrocurage avec la société Malezieux,*
- 2) D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes.*

POINT 2 : Assainissement – Marché de maîtrise d'oeuvre – Déconnexion de fosses septiques et assainissement du Chemin sous les Vignes

Monsieur le Président explique la consultation est terminée pour ce marché. L'analyse des offres a été réalisée et la commission d'ouverture des plis a pris sa décision. Ce marché concerne la mission de maîtrise d'œuvre pour la déconnexion des fosses septiques de Bannay, Bionville et Mégange ainsi que la réalisation du réseau d'assainissement collectif du Chemin sous les Vignes à Mégange.

*Vu le procès-verbal d'ouverture des plis,
Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché cité en objet avec la société BEREST avec un taux de rémunération de 4,44 % soit un montant de 21 533 € HT,*

2) D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes.

POINT 3 : Marché de fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale du restaurant du Lycée Interprofessionnel, de conseils et d'accompagnement des agents de restauration – Avenant 1

Monsieur le Président explique qu'un oubli a eu lieu au CCAP. En effet, aucune valeur de départ n'a été donnée à l'indice servant de base à la révision de prix. Le présent avenant vient corriger cette erreur.

Vu l'avenant ci-joint,
Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché cité en objet,
2) D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes.

Les membres du bureau,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

Jean-Claude BRETNACHER,

Patrice KIEFFEL,

Gérard FISCHER,

Eliane KLEIN,

Alain PIFFER,